

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducation.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M23-0019611

MDL26

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	8388	Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		Floramas ABDLHAK	
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. :		Total des frais engagés :	Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :			
Date de consultation :	05/05/2019	Nom et prénom du malade :	Chanchat Min, Age: 40 ans
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Gyn. S. Sejk		
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC	Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à :	Le : 05/05/2019		
Signature de l'adhérent(e) :			

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/03/23	A C S		250.11	Dr. Ch. Gynécologue Désiré El-Hajjane Bd HH 24 N°96 Casablanca Urgences: 06 10 53 91 97 Tél: 05 22 91 34 01

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Mr. El Ouardi 504 Mohamed Boutique en Pharmacie 256, Rue Ferrara III, H. Oulfa Casablanca - tel: 05 22 69 38 50	05/03/23	254.30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	05/03/23		

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. CHAKER Khadija

SPECIALISTE EN GYNÉCOLOGIE
OBSTÉTRIQUE

Diplômée des facultés de
médecine de Paris et Marrakech



الدكتورة شاكير خديجة

اختصاصية في أمراض النساء والتوليد

خريجة كلية الطب بباريس

ومراكش

ORDONNANCE

Casablanca, le :

05 - 12 - 2023

D.D.R :

Nom :

Chmamout Joris

125,50 (1) - Fer li po gelley

Dr. CHAKER Khadija
Gynécologue Obstétricienne
Bd HH 24 N°96 Saâd El Khayr
Tel: 05 22 91 34 07

28,00

2 gel 1, + 2 ml

PHARMACIE PLACE EL FEDDANE
S.A.R.L.
Mr. EOUHASSI MOHAMED
Distributeur Pharmacie
22, Avenue Hassan II Casablanca
Tél: 05 22 91 34 07 - 05 22 91 28 50

(2) - Sfo dal Syrup.

SV

7150

1 CD 523 / 1 <

(3) - Onduloscrami

SV

1 CD 523 / 1 <

Dr. CHAKER Khadija
Gynécologue Obstétricienne
Bd HH 24 N°96 Saâd El Khayr
Tel: 05 22 91 34 07

شارع ه 24 رقم 96 سعد الخير - الحسني - الدار البيضاء
Boulevard HH 24 N°96 Saâd El Khayr - Hay Hassani - Casablanca

Tél.: 05 22 91 34 07 - Patente 35023658



121006076

7

15,30

(4) - vitamine C - 50gfl

SV

14,00

1 gpl, i a 10m

(5) - Dr lysine 18 g

SV

1 gpl x 2 l, en fl

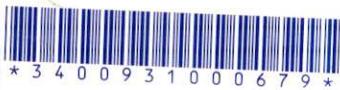
254,30

Dr CHAKER Khadija
Gynécologue Obstétricienne
Boulevard 24 Novembre Sidi El Khayr
Tunisie 1079 50 97 97
Tel: 03 22 81 34 07

Exp.: CIP: 3400931000679
M2050468
05/2027



BOTTU SA
PPV: 28 DH 00



* 3 4 0 0 9 3 1 0 0 0 6 7 9 *

Lot N°: FL15
Exp: 12/2025
PPC: 125.50 DH

Vita C1000®

PPV 15DH30
EXP 05/2025
LOT 22034 13

PHARMACIE PLACE EL FEDDAM
S.A.R.L.

M. DOUHAISSI MOHAMED
Doyen de la Pharmacie
205 Avenue El Cefala
Casablanca - Tel: 03 22 89 88 9

PPV: 14DH00
PER: 06/26
LOT: M2188



BOTTU SA
PPV: 71DH50

CIP: 3400932811007

LOT: 360005

EXP.: 01/2025

